

MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMpte RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014
--

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 avril 2014.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 Votants : 13

Date affichage : 23 Avril 2014

PRÉSENTS : MM. ROY Jean-Paul, Maire, LEROY Bruno 1er Adjoint, ROUIL Chantal 2^{ème} Adjointe, BOULON Joëlle 3^{ème} Adjointe, Mmes ANGIBAUD Bernadette, BERNY Nicole, BOUREAU Isabelle, CAMBON Stéphanie, MM. BRUNEAU Jocelyn, CAILLÉ Sylvain, RAGOT Francis, RAUTUREAU Xavier, SEGUINAUD Jean-Christophe, SPENGLER Pierre.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme RAIMOND Marikia, M. RAUTUREAU Xavier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ANGIBAUD Bernadette.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2014, lequel est approuvé à l'unanimité.

Est ensuite abordé l'ordre du jour de la présente séance.

DE-39-2014

BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2014

Monsieur Le Maire remercie madame Aubertin, Trésorière, d'avoir bien voulu assister à cette séance de travail. La parole lui est donnée pour présentation du projet de budget primitif pour l'année 2014, élaboré par monsieur ROY. Ce document peut se résumer comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement / total général : 597 012,00 Euros

Dépenses

011 Charges à caractère général	138 561,00 €
012 Charges de personnel	165 700,00 €
65 Autres charges de gestion courante	156 510,00 €
14 Reversement de fiscalité	12 000,00 €
66 Charges financières	16 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	200,00 €
68 Dotations aux amortissements	17 541,00 €
23 Virement section investissement	90 000,00 €

Recettes

70 Produit des services	1 210,00 €
73 Impôts et Taxes	269 198,00 €
74 Dotations et Participations	113 559,00 €
75 Produits de gestion courante	34 000,00 €
13 Atténuation de charges	21 999,72 €

002 Excédent reporté 157 045,28 €

Section d'investissement / total général : 376 771,00 Euros

Dépenses

16	Remboursement emprunts	58 000,00 €	
204132	Remb.Echéance Giratoire	29 000,00 €	
2041582	Part.Travaux collèg de Cozes	1 000,00 €	
21534	réseaux éclairage public	---	€ 268,26 € restes à réaliser
21534	Op.ordre budgétaire réseau écl.public	230,00 €	
2151	Travaux de voirie	30 000,00 €	+ 14 997,84 € restes à réaliser
21312	Travaux locaux scolaires	3 000,00 €	
21318	Travaux salles municipales	5 000,00 €	
21318	Travaux Eglise	50 000,00 €	
2138	Bâtiments locatifs	5 000,00 €	
2183	Matériel mairie	6 000,00 €	
2158	Cimetière- création d'un parking	60 000,00 €	
21578	Services techniques	8 000,00 €	
2111	Acquisitions foncières	65 000,00 €	
2031	Bornage et divers terrains « La Croix Sud »	10 000,00 €	
2128	Aménagement terrain bourg en aire de jeux	3 000,00 €	
202	Plan local d'urbanisme	1 000,00 €	
2313	« Provision » pour projets à venir	9 000,00 €	
20	Dépenses imprévues	18 274,90 €	

Recettes

001	Résultat reporté	70 100,91 €
1068	Affectation	50 000,00 €
10222	FCTVA	9 399,09 €
10223-10226	Taxe locale Equipement- Taxe Aménagement	5 500,00 €
13	Subventions d'Equipement	13 000,00 €
1326	Op.ordre budg.Réseau électrifié.	230,00 €
1641	Emprunts	121 000,00 €
28031-2804132-28041512-28041582-281561-281571	Amortissements	17 541,00 €
021	Virement de la section de fonct.	90 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'année 2014 comme présenté ci-dessus.

DE-40-2014

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES POUR AMÉNAGEMENT D'UN FUTUR QUARTIER DANS LE BOURG DE L'ANNÉE 2013

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du mandatement d'une dépense à hauteur de 3 304,55 euros sur l'exercice 2013, relative aux frais d'études et de levé topographique, inhérents au projet d'aménagement d'un futur quartier dans le bourg, rue des Bironnes, sur un terrain acquis récemment par la commune.

A ce titre, il propose l'amortissement de cette somme sur une année, soit 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de monsieur Le Maire et décide l'amortissement de 3 304,55 euros sur l'exercice 2014- prévue au budget primitif de l'année considérée aux articles budgétaires suivants :

Dépense- section de fonctionnement : article 6811-

Recette : section d'investissement : article 28031-

Monsieur Le Maire est autorisé à passer les écritures budgétaires en conséquence.

DE-41-2014

PERSONNEL SOUS CONTRAT AVENIR : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AU 31 MAI 2014- MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que le Contrat Avenir conclu avec monsieur Raphaël MILLION arrive à son terme le 31 mai prochain.

A ce titre, considérant que cet agent a donné entière satisfaction dans les tâches variées qui lui ont été confiées, qu'il mérite d'être encouragé pour poursuivre sa volonté définie à approfondir ses connaissances et acquérir une expérience professionnelle polyvalente technique au service de la collectivité, propose au Conseil Municipal de renouveler son contrat sur les bases suivantes :

- Temps complet, soit 35 heures hebdomadaire (au lieu de 28 actuellement)
- Sur une durée de deux années.

La Prise en charge de son salaire brut interviendrait à hauteur de 75 % par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de monsieur Le Maire et l'autorise à effectuer toutes démarches, signer tous documents nécessaires en la matière.

Monsieur MILLION sera invité à suivre des actions de formations dans les domaines de son choix au cours de son contrat, qui pourront être prises en charge par la collectivité, après étude de la municipalité.

DE-42-2014

AVIS SUR LE PROJET D'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU CAPTAGE SIS AU « TERRIER »

Conformément à l'arrêté préfectoral numéro 14-523 du 27 février 2014 dont il est fait lecture, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

- de l'exploitation de la ressource en eau du captage sis au « Terrier » sur la commune d'Arces sur Gironde
- De la création d'un périmètre commun de protection immédiate et rapprochée autour des ouvrages de captage et l'institution des servitudes afférentes
- De la distribution de ces eaux destinées à la consommation humaine

S'est tenue du 20 mars 2014 jusqu'à ce jour 22 avril 2014- 17 heures.

Selon l'article 7 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

L'Assemblée présente, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet d'exploitation de la ressource en eau du captage du « Terrier », destinée à la consommation humaine, en respectant un périmètre de protection des ouvrages nécessaires,

Et ce, afin de permettre de compenser partiellement les défaillances ponctuelles des deux ouvrages principaux : Chenac « Chauvignac » et Saujon « La Bourgeoisie », satisfaire aux besoins de pointe pour l'eau potable durant la période estivale et sécuriser la production en eau dans le secteur de distribution.

Néanmoins, le volume annuel d'exploitation de ce forage devra être limité et raisonné, afin d'éviter une sollicitation excessive de la nappe souterraine, tel que défini par les services de la Direction Départementale des Territoires et de La Mer de La Rochelle.

DE-43-2014

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire propose de fixer les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie comme suit, à compter du premier mai 2014 :

Mardi de 13h30 à 17h00

Mercredi de 13h30 à 17h00

Jeudi de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 15h30

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

DE-44-2014

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT COMMUNAL AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE COZES

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 14 avril courant, d'allouer une subvention en faveur de l'Office de Tourisme Intercommunal de Cozes, au titre de cet exercice 2014 et est intéressé par les démarches réalisées par cette association pour la promotion touristique de nos villages.

A cet effet, la commune peut être représentée au sein de cette entité par la désignation d'un délégué.

Après appel de candidature, sont désignés :

Mme Joëlle BOULON 3^{ème} Adjointe, déléguée titulaire

Monsieur Pierre SPENGLER, délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

DE-45-2014

DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DES LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, après appel de candidature, désigne les responsables du suivi (entretien général) et des locations des salles municipales comme suit :

Mmes Nicole BERNY et Marikia RAIMOND.

DE-46-2014

ACQUISITION D'UN BATIMENT SIS AU 43, RUE DU REPOS

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que les propriétaires du bâtiment sis au 43, rue du Repos, (cadastré section ZO- numéros 53 et 54) loué par la commune depuis quatorze années et affecté en atelier municipal, seraient vendeurs du bien dans les meilleurs délais, pour la somme de 50 000 euros, frais d'actes notariés et autres à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et mandate monsieur Jean-Paul ROY, Maire, pour effectuer toutes démarches, signer tous documents corroborant cette décision. L'acte de propriété à intervenir sera passé auprès de Maître LAFARGUE- Notaire à Meschers-17132.

DE-47-2014

PRISE EN CHARGE DES FRAIS INHÉRENTS AUX MANIFESTATIONS DU MOIS DE MAI 2014

Le Conseil Municipal décide la prise en charge sur le budget communal des frais inhérents aux manifestations suivantes :

-1^{er} mai : Fête de l'aillet - invitation à la population pour partager une matinée d'échanges et de convivialité- rassemblement aux écuries des Arces- chez Madame Aline Ryf au 2, chemin de Bardécille.

- Cérémonie du 08 mai – rassemblement devant l'école à 9h30 puis dépôt de gerbe au monument aux morts au cimetière. Un vin d'honneur servi à la salle des fêtes clôturera cette manifestation.

(article 6232- du budget primitif 2014)

QUESTIONS DIVERSES

Décisions prises par le Maire

En vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal le 07 avril 2014
--

Le 22 avril 2014

- Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour le bien cadastré section ZN 67- 7, allée des Tournesols- propriété bâtie-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Les Membres,

Jean-Paul ROY

Bernadette ANGIBAUD